



Travail dissimulé, en congé parental je été payé fictive sur fiche

Par Mariana

Bonjour,

Je me permets de vous exposer ma situation afin d'obtenir vos conseils en droit du travail.

Je suis en congé parental depuis plusieurs années, mais mon employeur continue à me déclarer comme si je travaillais et m'envoie des fiches de paie avec des montants indiquant que des sommes auraient été virées sur mon compte bancaire ? alors que je n'ai rien reçu. Ensuite, l'employeur fait apparaître de fausses retenues sur salaire pour récupérer ces sommes.

Quand je les ai signalés, ils m'ont envoyé un nouveau contrat CDI à signer alors que j'étais déjà en CDI. Ils m'ont aussi convoquée au bureau pour me faire signer des documents, mais je ne m'y suis pas rendue.

Il y a trois ans, ils m'ont déclarée comme ayant travaillé pendant trois mois, alors que j'étais en congé maternité suite à la naissance de mon enfant. J'ai donc été déclarée à l'administration fiscale sur ces revenus fictifs.

Mes questions sont les suivantes :

Quels recours puis-je engager contre mon employeur pour ces déclarations fausses et abusives ?

Puis-je récupérer les sommes perdues auprès de la CAF ou de l'administration fiscale ?

Vers qui dois-je me tourner en priorité (inspection du travail, avocat, prud'hommes?) ?

Merci d'avance pour vos conseils et pour le temps que vous accorderez à ma demande.

Cordialement,
Mariana

Par kang74

Bonjour

Vous êtes liée par un contrat de travail .

Par de là, tant que vous n'avez pas démissionné, c'est à vous de leur déclarer le congé maternité, faire prolonger le congé parental (qui ne dure qu'au maximum jusqu'au 3 ans de l'enfant, à raison d'un an renouvelable) etc

D'après ce que vous dites, on a l'impression que vous n'êtes pas venu travailler depuis un moment, et que vous n'avez rien déclaré à votre employeur ...

Je ne comprends pas trop que vous entendez par déclaration fausses sans voir les fiches de paie .

Si vous ne voulez plus travailler chez cet employeur, ben vous démissionnez .

Pour la caf, vous devriez être salarié depuis le départ .

NB : Oui des fiches de paie doivent bien mentionner certaines choses, déduites par la suite , si vous êtes en absence injustifiée ou autre .

Par Isadore

Bonjour,

Mais quelles sommes avez-vous perdues ?

Quand bien même il y aurait eu un souci il y a trois ans avec la CAF (à qui vous devez déclarer trimestriellement vos revenus) ou le fisc (à qui vous déclarez annuellement vos revenus), vous devriez leur avoir apporté des explications et des justificatifs depuis belle lurette.

lors que j'étais en congé maternité suite à la naissance de mon enfant

En congé maternité le salaire est maintenu. Je ne vois pas comment vous pourriez avoir eu des revenus "fictifs" sur cette période, à moins que votre employeur n'ait déclaré des heures supplémentaires ?

Par Mariana

J'ai bien déclaré mon congé parental toutes les ans , avec minimum 1 mois en avance. Malgré cela, mon employeur a établi des bulletins de salaire avec des montants jamais versés, et après il a mis fait des retenues fictives, comme trop perçu et m'a déclarée comme salariée active auprès de la CAF et des impôts

Par kang74

pourriez vous donner la chronologie de tout cela?

Par Mariana

Au congé maternité je bien reçu le montant sur mon compte et après je Rien reçu

Par kang74

Sans voir les fiches de paie difficile de comprendre .
Merci de donner la chronologie .

I n'est pas anormal qu'étant toujours en contrat de travail, vous receviez des choses , même si vous ne travaillez pas, comme il n'est pas anormal de devoir des choses notamment la cotisation de mutuelle , qui se cumule au fil des mois .

Tout ceci n'a absolument rien à voir avec de fausses déclarations, vous êtes toujours sous contrat, vous n'êtes pas sans emploi